



# Précarité et mal-logement dans les Hauts-de-Seine

## Chiffres-clés 2018

*Les Hauts-de-Seine sont marqués par une croissance de la pauvreté, de grandes inégalités et des fractures territoriales.*

*L'Observatoire de la Précarité et du Mal-Logement dans les Hauts-de-Seine (OPML92) propose, dans son premier rapport, un état des lieux fondé sur des données objectives, pour :*

- *Le partager avec les institutionnels (élus, administrations, collectivités locales, etc.) afin de donner à ces questions une plus grande priorité.*
- *Apporter une aide aux acteurs associatifs dans leur action et leur dialogue avec leurs interlocuteurs départementaux, territoriaux ou communaux.*

*On trouvera dans ce document quelques données-clés tirées du rapport de l'OPML92 accessible sur son site.\**

L'observatoire de la précarité et du mal-logement dans les Hauts-de-Seine (OPML92) a pour but d'informer et de sensibiliser sur les conditions de vie et de logement des plus précaires dans chaque commune et territoire du département en mettant à disposition de tous des données détaillées et des analyses actualisées chaque année. Ces données sont disponibles sur son site <http://www.precaritelogement92.fr>.

Il a été créé en association en 2015, à l'initiative de citoyens et d'associations de solidarité présentes dans les Hauts-de-Seine.

Les associations suivantes sont membres de son conseil d'administration : ATD Quart-Monde, Secours Catholique, Secours Populaire Français, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), Habitat et Humanisme, Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL).

Il passe des conventions avec les partenaires producteurs d'information et sollicite ses membres pour s'alimenter en données locales.

Un Comité d'orientation composé des associations de solidarité d'Ile-de-France (FAP, FAS, SC IdF, SP, HH IdF, SNL,...) le conseille et un Comité scientifique composé d'universitaires et de chercheurs suit ses travaux.



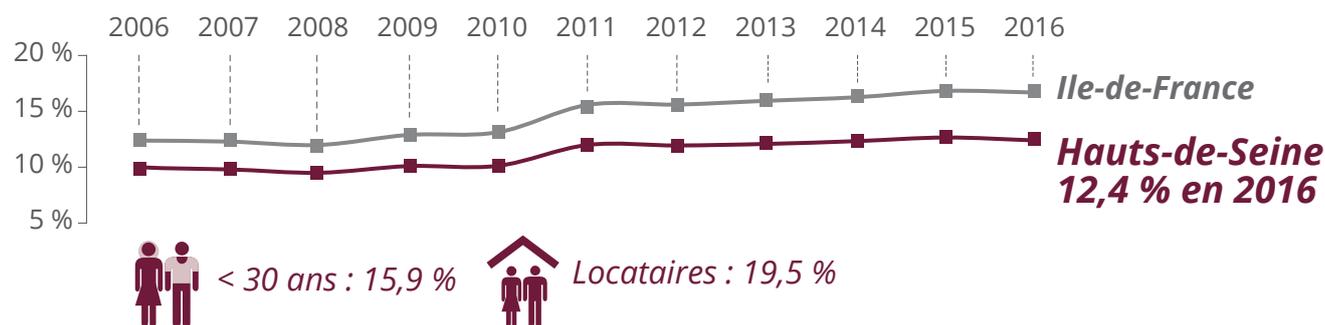
\* Le rapport complet est disponible en ligne sur le site [www.precaritelogements92.fr](http://www.precaritelogements92.fr).

# Dans les Hauts-de-Seine, une pauvreté multiforme en augmentation



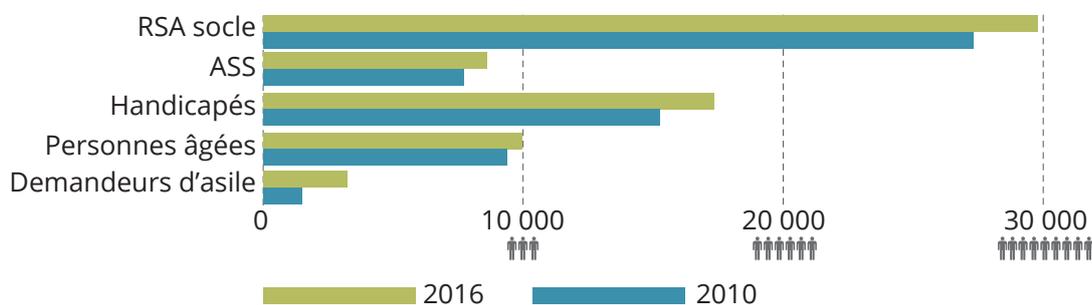
■ **200 000 personnes** en situation de pauvreté, soit **1 personne\* sur 8**

■ La pauvreté **en augmentation** ces dix dernières années



■ En 2016, **près de 70 000 ménages** perçoivent les **minima sociaux**

**+ 7 800 ménages**  
 en 6 ans



■ **25 000 personnes** reçues par les associations vivent des situations de très grande pauvreté

**10 000**  
 sans aucune ressource

**10 000**  
 en logement précaire

**10 000**  
 enfants < 18 ans



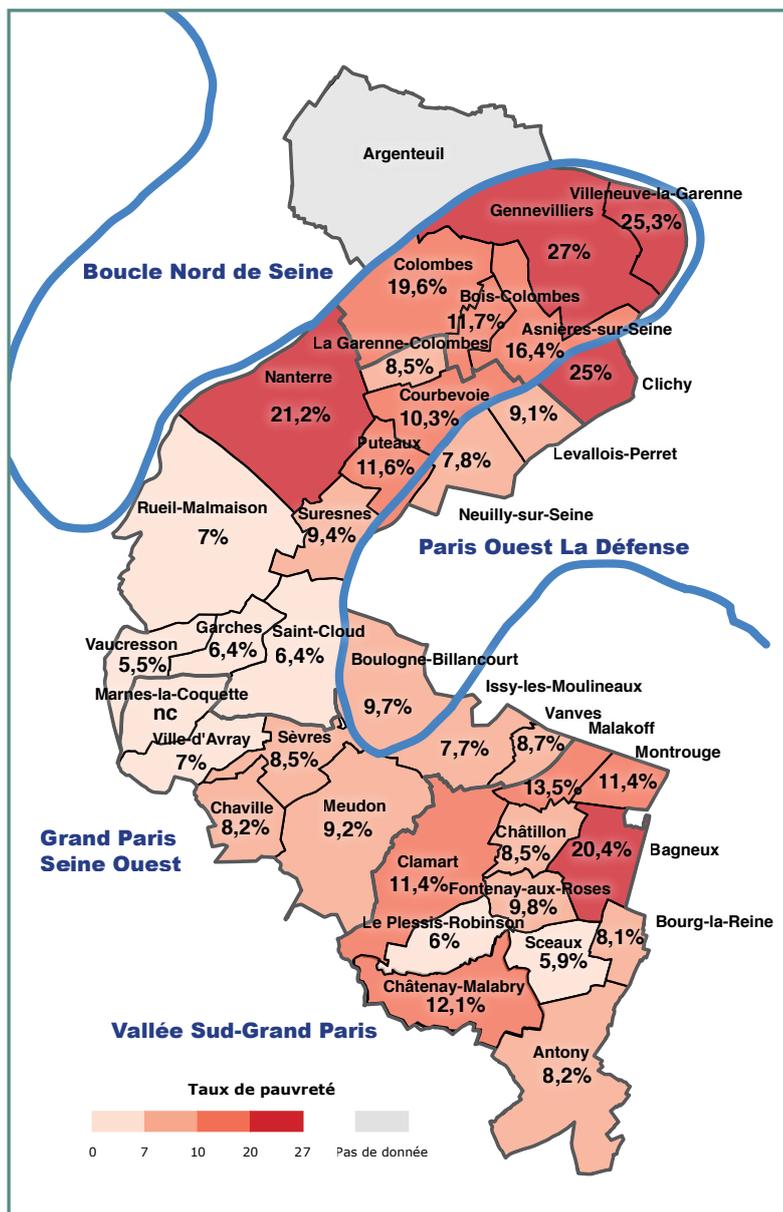
Avec un reste à vivre moyen de **2,16 € par jour et par personne**

\* Sans compter celles qui vivent en communauté et les personnes sans domicile

# Un département qui présente de grandes inégalités territoriales

■ **7 communes** dont les taux de pauvreté sont les plus élevés, **concentrent la moitié des populations pauvres du département (103 500 personnes)** alors qu'elles ne représentent que le quart de la population totale :

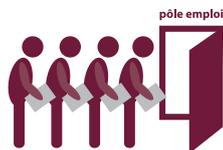
- **Gennevilliers : 27 %**
- **Villeneuve-la-Garenne : 25,3 %**
- **Clichy-sur-Seine : 25 %**
- **Nanterre : 21,2 %**
- **Bagneux : 20,4 %**
- **Colombes : 19,6 %**
- **Asnières : 16,4 %**



■ Dans ces communes :



**3 à 4 enfants sur 10 vivent dans un ménage à bas-revenu** or la pauvreté des enfants joue un rôle majeur dans la reproduction des inégalités



**Le chômage dépasse : 15 % à Asnières, Colombes et Clichy, 20 % à Villeneuve-la-Garenne, Bagneux et Nanterre et 26 % à Gennevilliers**



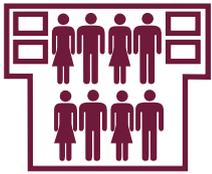
**Plus de 40 % des habitants de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne sont sans diplôme ; ils sont moins de 13 % à Marnes-la-Coquette ou Vaucresson**



**L'espérance de vie varie fortement selon les communes, de plus de 5 années entre les extrêmes : + de 86 ans à Vaucresson, mais - de 81 ans à Nanterre**

# La question du logement : un problème majeur

■ **50 000 à 65 000** personnes **ne disposent pas** d'un logement



**20 000** sont  
soit hébergées dans des  
conditions souvent très  
précaires (CHU, Hôtels,  
Résidences sociales, etc.),  
soit sans abri



**30 à 45 000**  
personnes hébergées  
chez des tiers  
ou dans la famille

■ **35 000 à 70 000** ménages ont de **mauvaises conditions** de logement



**Plus de  
19 000 ménages**  
vivent en situation  
de **surpeuple-  
ment accentué**



**35 000**  
**logements**  
**sans confort**  
recensés



**29 000 ménages**  
en situation de  
**vulnérabilité**  
**énergétique**



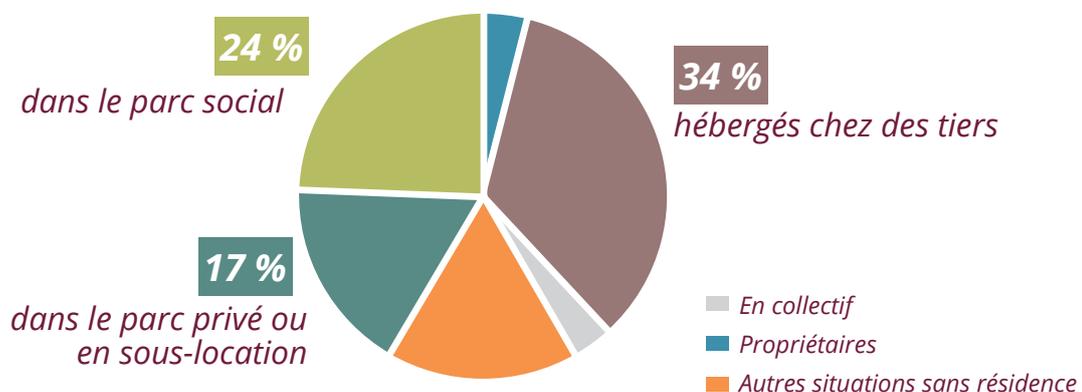
**18 000 ménages**  
dans un parc privé  
potentiellement  
**indigne**

■ **23 000 ménages\*** dont 19 000 dans le parc privé, ont un **taux d'effort net\*\*** supérieur à 30 % de leurs ressources

■ **72 000** attendent un logement social

■ **30 000** bénéficiaires du **RSA**

**+ de 4 000**  
**assignations**  
**pour expulsion**  
**en 2017**



\* Bénéficiaires d'une allocation logement

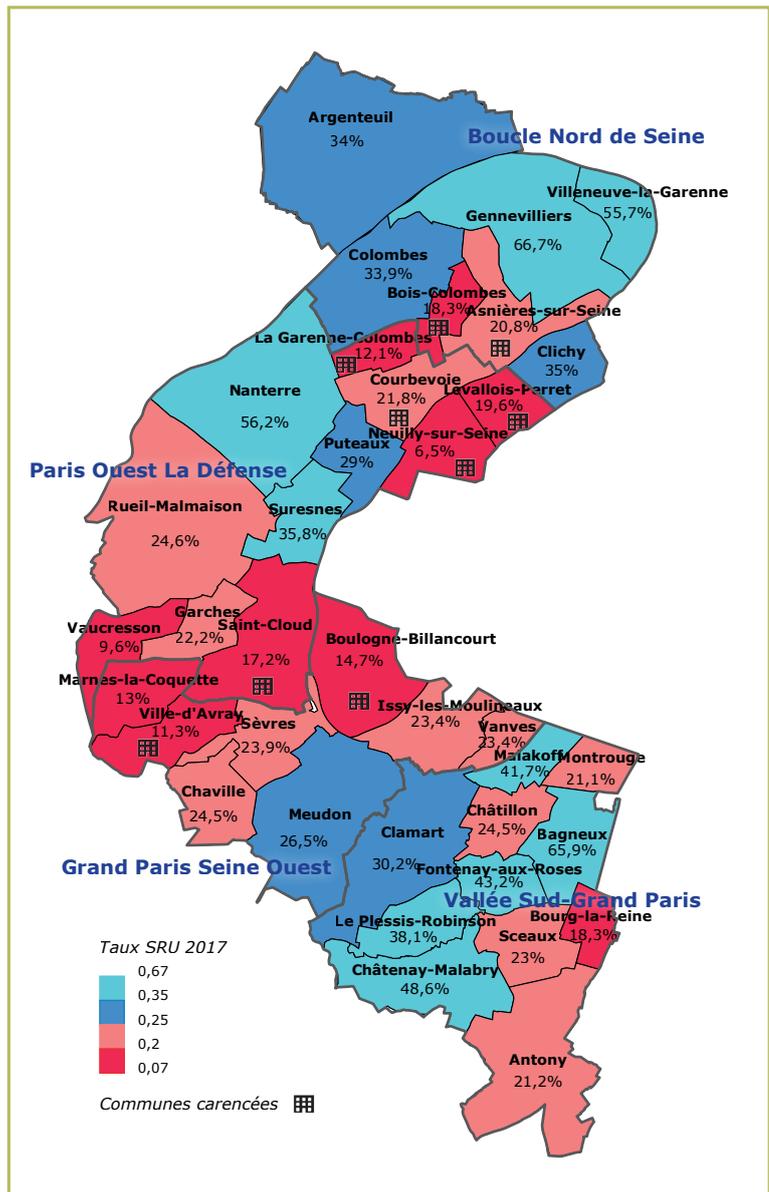
\*\* Le rapport entre le loyer diminué du montant de l'allocation logement sur les ressources nettes

# Une offre de logements à bas coût, inégalement répartie et qui diminue

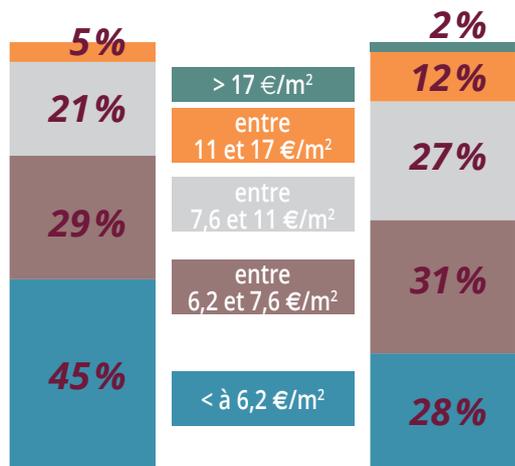
■ **203 280 logements sociaux** (décompte SRU\*), soit 28,3 % des résidences principales du département

**Mais des disparités** très importantes entre communes :

- 6,5 % à Neuilly
- 66,7 % à Gennevilliers



## ■ Niveaux des loyers des logements sociaux



■ **22 communes** ne respectent pas la loi SRU (au moins 25 % de logements sociaux), dont 9 très en dessous des objectifs fixés

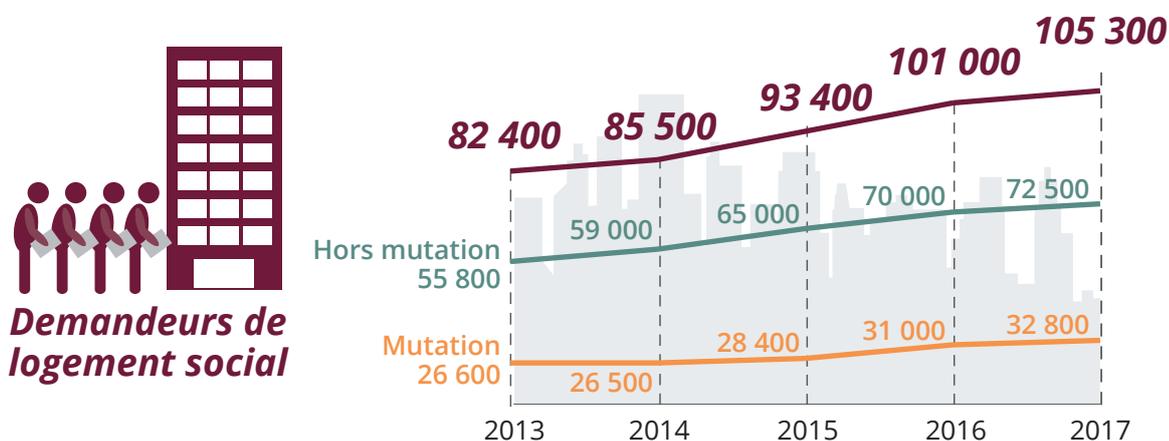
## ■ La proportion des loyers les moins chers diminue pour les nouvelles attributions

Rénovation urbaine, démolitions et ventes font disparaître les logements sociaux parmi les plus anciens et les moins chers et restreint ainsi l'offre pour les familles pauvres

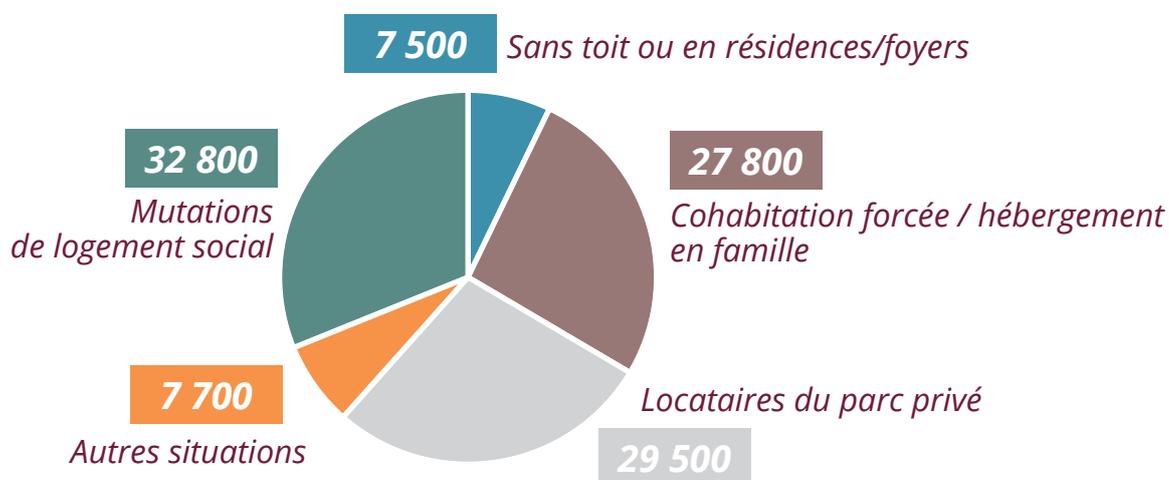
\* Le rapport entre le nombre de logements sociaux et celui des résidences principales

# Des réponses insuffisantes ou inadaptées à la précarité et au mal-logement

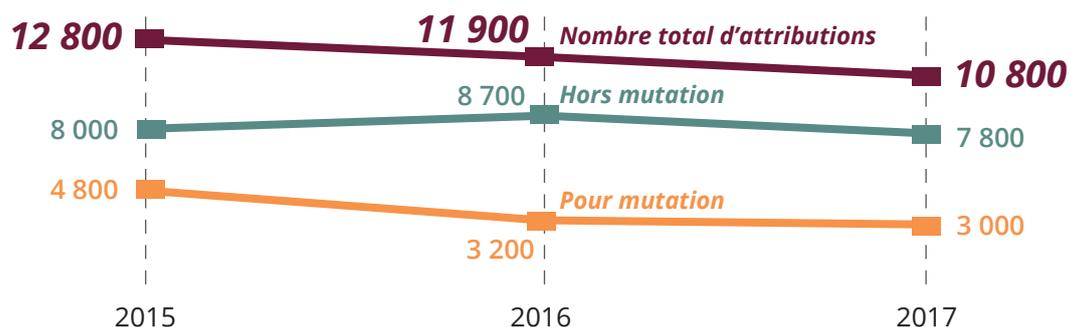
## ■ Forte croissance de la demande de logement social



## ■ Situations des demandeurs en 2017



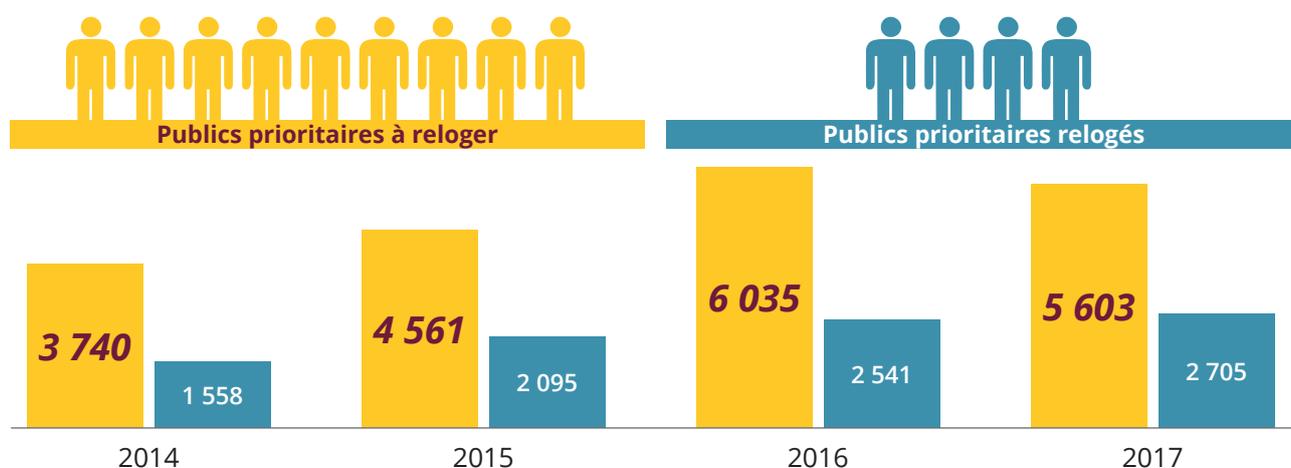
## ■ Diminution des attributions de logements sociaux



# Des publics prioritaires à reloger en augmentation

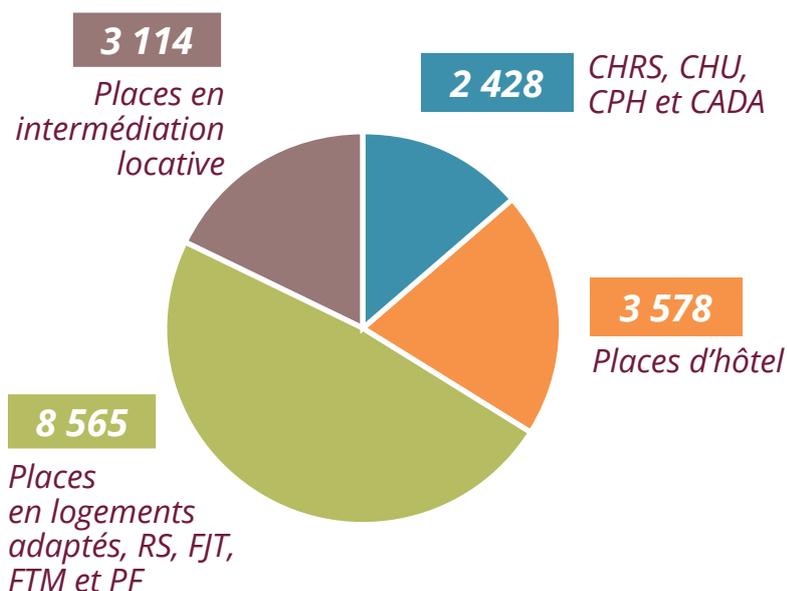
■ Les publics prioritaires reconnus ces dernières années **sont plus nombreux** que les publics relogés. Ils ont été :

- reconnus prioritaires au titre du DALO (Droit au Logement Opposable)
- identifiés par les services sociaux et labellisés par les services de l'Etat
- prêts à sortir du système d'hébergement



■ **44 %** des publics prioritaires sont relogés dans les **7 communes** dont les taux de pauvreté sont les plus élevés

■ La demande d'hébergement a été **multipliée par 2,5** en 4 ans



**L'accès à l'hébergement est engorgé par manque de sortie vers des logements du parc social**

# Les Hauts-de-Seine : un département riche avec de grandes disparités territoriales

- **200 000 personnes** en dessous du seuil de pauvreté, soit un taux de pauvreté de 12,4 %, inférieur au taux d'Ile-de-France (15,9 %) et au taux national (14,2 %)
- **La moitié des personnes pauvres vivent dans 7 communes sur 36**
- **50 000 personnes** n'ont pas de logement personnel
- En 2017, **plus de 70 000 ménages** sont demandeurs de logements sociaux pour moins de 8 000 demandes satisfaites
- **Le nombre de logements** proposés à la location et à la relocation aux prix les plus bas (**- de 7,62 €/m<sup>2</sup>) a diminué** et ne représente plus que 60 % du parc existant
- **Les dispositifs d'hébergement sont saturés**, de nombreuses personnes restent à la rue même si le nombre de places a augmenté

## Des questions ouvertes

- *Comment les territoires peuvent-ils s'organiser pour mieux accueillir les personnes les plus précaires ?*
- *Comment développer des solidarités entre les communes et les quartiers accueillant les personnes les plus pauvres et ceux mieux nantis afin de réduire les disparités ?*
- *Quelles politiques locales pour chaque territoire et chaque commune pour augmenter le nombre de logements accessibles ?*
- *Quelles modalités mettre en œuvre pour qu'associations et représentants de la société civile soient mieux reconnus par les institutions et les collectivités comme interlocuteurs, médiateurs, accompagnateurs, pour travailler avec elles sur ces questions ?*